

**Nombre de membres****en exercice:** 10**Séance du 26 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six mars l'assemblée régulièrement convoquée le 26 mars 2024, s'est réunie sous la présidence de

**Présents :** 7**Sont présents:** Christian MÉRIAUX, Dominique FREITAS, Nicolas URVILLE, Virginie MARQUET, Anthony HECQ, Sébastien PERNET, Frédéric VERITE**Votants:** 10**Représentés:** Michael PRONGUE par Anthony HECQ, Aurore LALLIER par Dominique FREITAS, Sylviane LEROY par Virginie MARQUET**Excuses:****Absents:****Secrétaire de séance:** Virginie MARQUETDate d'affichage de la convocation : 13 mars 2024Ordre du jour :

Approbation du dernier procès-verbal

Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2023 de la commune et affectation du résultat

Vote des taxes 2024

Vote du budget principal 2024

Fongibilité des crédits en fonctionnement et en investissement

Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2023 du budget service des eaux et affectation du résultat

Vote du budget service des eaux 2024

Projet d'adressage par la Poste

Demande de subvention de l'association Livre Ensemble

Questions diverses

Projet d'étude d'un dispositif acoustique pour diminuer le son de la musique de la salle des fêtes suite à une réclamation du voisinage

Approbation du dernier procès-verbal

Point 1 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2023 ET AFFECTATION DU RESULTAT - DE 009 2024

Lecture du compte administratif 2023 par la secrétaire de mairie et sortie du Maire.

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Opérations de l'exercice 2023	22 471,35	124 412,55	127 988,66	207 290,91
Résultat 2023		101 941,20		79 302,25
Résultat reporté de 2022	119 727,73			140 484,36
TOTAL CUMULE	17 786,53			219 786,61

Affectation du résultat :

17 786.53	au compte 1068 (recette d'investissement)
202 000.08	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Le Maire ne participe pas au vote

VOTE

POUR	CONTRE	ABSTENTION
9	0	0

Point 2 : VOTE DES TAXES 2024 - DE 010 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Pour rappel, le taux de taxe d'habitation qui ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans est à nouveau voté depuis 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 1 voix contre

DÉCIDE de ne pas augmenter les taux pour 2024 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties\* : 45,22 %

*\* dont 31,72% équivalent au transfert de la part départementale aux communes en 2021 (Article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019)*

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35,20 %

- Taxe d'habitation : 18,37 %

- Cotisation foncière des entreprises : 25,68 %

VOTE

POUR	CONTRE	ABSTENTION
9	1 M. PRONGUE	0

Point 3 : VOTE DU BUDGET 2024 - DE 011 2024

La secrétaire de Mairie, présente au Conseil Municipal le budget primitif 2024 de la commune comme suit :

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : **271 735,21 €**

- RECETTES DE FONCTIONNEMENT : **363 631,31 €**

- DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT : **120 836,53 €**

- TOTAL DES DEPENSES : **392 571,74 €**

- TOTAL DES RECETTES : **484 467,84 €**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré DÉCIDE, à l'unanimité, d'adopter le budget 2024 présenté.

VOTE

POUR	CONTRE	ABSTENTION
9	1 M. PRONGUE	0

Point 4 : FONGIBILITE DES CREDITS EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT - DE 012 2024

Monsieur Le Maire informe le conseil que cette disposition permet de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de **7,5%** des dépenses réelles de la section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide

- **D'autoriser Monsieur le Maire** à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de **7,5 %** du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

- **D'autoriser le Maire** à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

VOTE

POUR	CONTRE	ABSTENTION
9	1 M. PRONGUE	0

Point 5 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2023 ET AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET SERVICE DES EAUX - DE 013 2024

Présentation du compte administratif par la secrétaire de mairie et sortie du Maire pour le vote

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Opérations de l'exercice 2023	49 102.64	7 831.08	31 847.27	15 645.76
Résultat 2023	41 271.56		16 201.51	
Résultat reporté de 2022		57 045.80		93 535.34
RAR 2023	16 831.40			
TOTAL CUMULE	1 057.16			77 333.83

Affectation du résultat :

1 057.16	au compte 1068 (recette d'investissement)
76 276.67	au compte 002 (excédent de fonctionnement)

VOTE

POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	1 M. PRONGUE	0

Point 6 : VOTE DU BUDGET 2024 SERVICE DES EAUX - DE 014 2024

La secrétaire de mairie présente au Conseil Municipal le budget primitif 2024 de la commune comme suit :

- DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT : **89 980,67 €**

- DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT : **465 590,70 €**

- TOTAL DU BUDGET : **555 571,37 €**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré DECIDE, à l'unanimité, d'adopter le budget 2024 présenté.

VOTE

POUR	CONTRE	ABSTENTION
9	1 M. PRONGUE	0

Point 7 : ADRESSAGE DE LA COMMUNE PAR LA POSTE - DE 015 2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les communes de moins de 2000 habitants doivent compléter avant le 1<sup>er</sup> juin 2024 leur Base adresse locale (BAL) contenant les numéros et noms de voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation afin d'enrichir la Base adresse nationale (BAN), le référentiel unique de l'adresse en France.

La poste propose ce service, un devis d'un montant de 1 968€98 est proposé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité, de confier cette mission à la poste et autorise le Maire à signer le devis.

VOTE

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

Point 8 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION VIVRE ENSEMBLE - DE 016 2024

M. le Maire expose au conseil municipal la demande de subvention reçue de l'association VIVRE ENSEMBLE qui gère et anime la Bibliothèque Municipale de CHAVIGNON.

Mme MARQUET explique qu'il y avait un projet antérieur d'une création d'une bibliothèque à Vaudesson mais qui n'a pas abouti

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE d'octroyer une subvention de 200 euros.

VOTE

POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	2 Mme MARQUET Mme LEROY	0

QUESTIONS DIVERSES:

1. Projet d'étude d'un dispositif acoustique suite à des plaintes auprès de M. le Maire pour du bruit intempestif lors des locations de la salle. Suggestions :
  - refaire le règlement intérieur de la salle
  - faire une demande de devis pour la mise en place d'un dispositif
2. Proposition d'une fête fin juin en commun avec l'association, voir la prochaine réunion de la commission des fêtes
3. Réclamation d'un administré : problème sur son pillier de porte suite aux intempéries, manque d'entretien sur les parcelles à proximité.

Fin de la séance à 20h15

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Christian MERIAUX

Virginie MARQUET